

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEEXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICALSyndicat mixte
Artois
Mobilités

Séance du jeudi 12 février 2026

Le jeudi 12 février 2026 à 10h00, les membres du comité syndical d'Artois Mobilités étaient réunis.

Régulièrement convoqué
le 06/02/2026La présidence a été assurée par M. **Laurent DUPORGE**, président, assisté par Monsieur David THELLIER, 1er vice-président, M. Christophe PILCH, 2^{ème} vice-Président et M. Alain DUBREUCQ, 3ème vice-président

Objet : (Appel à projets
pour le développement de
la pratique cyclable -
2026)
Point 16)

Titulaire(s) présent(s)

CABBALR (communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys romane) : M. Jean-Marie MACKÉ ; M. Daniel LEFEBVRE (absent à compter du point 11) ; M. Jean-Pierre SANSEN ; M. David THELLIER ; Ludovic IDZIAK
CAHC (communauté d'agglomération de Hénin-Carvin) : Mme Valérie CUVILLIER ; M. Christophe PILCH ; M. Charly MÉHAIGNERY ; M. Daniel MACIEJASZ ;
CALL (communauté d'agglomération de Lens-Liévin) : M. Pierre CHÉRET ; M. Laurent DUPORGE ; M. Abdeljalil IDYOUSSEF ; M. Alain DUBREUCQ ; Mme Martine CHWICKO ; Thibault GHEYSENS ; M. Daniel KRUSZKA.

RÉSULTAT DU VOTE :Titulaire(s) absent(s) / excusé(s)

CABBALR : M. Julien DAGBERT ; M. Bruno CHRÉTIEN
CAHC : M. Steeve BRIOIS ; M. Philippe KEMEL ; Mme Valérie BIEGALSKI ;
CALL : Néant

Nombre de titulaires
en exercice :
21Nombre de titulaires
présents :
15Nombre de suppléants
présents :
4Nombre de suppléants
votants :
3Pouvoir(s) :
0Nombre total de
votants :
19Suppléant(s) présent(s)

CABBALR : Mme Sophie DUBY ; M. Bertrand LELEU ; M. Gaëtan VERDOUCQ
CAHC : M. Bernard DELIERS
CALL : Néant

Suppléant(s) absent(s) / excusé(s)

CABBALR : M. Bernard DELETRE ; M. Michel DASSONVAL ; M. Jacques SWITALSKI ; M. Maurice LECOMTE ;
CAHC : Mme Kataline BIGOTTE ; M. Alain MASSON ; M. Christopher SCZUREK ; Mme Inès TAOURIT ; M. Régis DELATTRE ;
CALL : M. Alain BAVAY ; M. Laurent DUCAMP ; Mme Nadine DUCLOY ; M. Joachim GUFFROY ; Mme Samia SADOUNE ; M. Stéphane SIKORA ; M. Bruno TRONI ; M. Marcello DELLA FRANCA

Suppléances : Mme Valérie BIEGALSKI est représentée par M. Bernard DELIERSSecrétaire de séance : M. Daniel LEFEBVREAccusé de réception du
contrôle de légalité
Le :Administration : Paskal BARBELETTE ; Lowyk MEURIN ; Quentin DENOYELLE ; Elise POUILLET ; Benoît DESCAMPS ; Stéphanie HUBINET ; Fabrice SIROPPublication
Le :Certifié exécutoire
Le :

LE COMITÉ RAPPELLE que conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- À compter de la notification de la réponse d'Artois Mobilités ;
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai.

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Objet : Appel à projets pour le développement de la pratique cyclable - 2026

Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'arrêté préfectoral portant modification des statuts du syndicat mixte des transports Artois-Gohelle du 21 mars 2022 ;

Vu la délibération n°152/2018 du Comité Syndical d'Artois Mobilités en date du 20 décembre 2018, qui approuve le Plan de Déplacements Urbains (PDU) révisé et notamment l'ambition de porter à 8% la part modale du vélo à horizon 2030 ;

Vu la délibération n°11/CS/2023 approuvant le schéma cyclable en tant qu'annexe au PDU actuellement en vigueur ;

Vu la délibération n°68/CS/2023 en date du 21 décembre 2023 autorisant le lancement d'un appel à projets ayant pour but de développer la pratique cyclable sur le ressort territoire d'Artois Mobilités ;

Vu la délibération n°2025/07/CS en date du 6 mars 2025 actant le renouvellement de l'appel à projets pour une année supplémentaire ;

Vu le projet de cahier des charges pour un appel à projets en faveur du développement de la pratique cyclable et le dossier de candidature joints à la présente délibération ;

Considérant qu'en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité, Artois Mobilités souhaite poursuivre l'émergence d'actions permettant de développer la pratique cyclable sur le territoire ;

Considérant que le renouvellement de l'appel à projets auquel pourront répondre des porteurs de projets permettrait ce développement ;

Vu l'exposé du président,

Et après en avoir délibéré,

Article 1^{er} : DÉCIDE d'autoriser le renouvellement de l'appel à projets ayant pour but de développer la pratique cyclable sur le ressort territorial d'Artois Mobilités.

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Président à engager toutes les actions et démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : AUTORISE le Président à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote :

Abstention(s) : 0

Pour : 18

Contre : 0

Fait et délibéré le 12 février 2026

Pour extrait certifié conforme.

Laurent DUPORGE
Président d'Artois Mobilités

